



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150323-170315-11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2015

Publication : 23/03/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 Mars 2015

DOSSIER N° 11 :

BUDGET PRIMITIF 2015 BUDGET
PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent :

Secrétaire : Alain MARC

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

DOSSIER N° 11 : BUDGET PRIMITIF 2015 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minorés ou majorés), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2015 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Pour mémoire et en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2015 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2015.

| | BUDGET PRINCIPAL | |
|--|----------------------|----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Résultat reporté 2014 | | 2 800 325,19 |
| Opérations de l'exercice | 27 783 515,19 | 28 719 990,00 |
| Opérations d'ordre | 907 000,00 | 100 200,00 |
| Virement à la section d'investissement | 2 930 000,00 | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 31 620 515,19 | 31 620 515,19 |
| Résultat reporté 2014 | 1 948 265,98 | |
| Opérations de l'exercice | 10 592 339,00 | 8 839 014,96 |
| Reports et restes à réaliser | 860 209,98 | 825 000,00 |
| Opérations d'ordre | 100 200,00 | 907 000,00 |
| Virement de la section de fonctionnement | | 2 930 000,00 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 13 501 014,96 | 13 501 014,96 |

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le débat d'orientations budgétaires 2015 en date du 27 janvier 2015,

VU la commission des finances en date du 10 mars 2015,

Après avoir entendu l'exposé sur le Budget Primitif 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

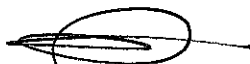
30 voix POUR

5 voix CONTRE (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER, M. ALVAREZ)

Article unique : Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2015 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Patrick BOBET

